

Projet proposé par l'élève pour l'exploration culturelle (PPEEC) Formulaire d'autorisation des parents ou des tuteurs

J'ai discuté du crédit pour le PPEEC avec mon fils ou ma fille et j'appuie sa participation à une activité d'exploration culturelle à des fins d'acquisition de crédit.

Je sais :

- que la participation d'un ou d'une élève à une activité d'exploration culturelle peut être reconnue ou non par l'école aux fins d'obtention d'un (1) crédit d'études secondaires et que le crédit accordé ainsi que le niveau correspondant à ce crédit reposeront sur les connaissances, les compétences et les attitudes acquises par l'élève dans le cadre de l'activité, lesquelles auront été évaluées par l'école avant le début de l'activité et confirmées par l'école une fois l'activité terminée;
- que l'élève ne peut obtenir plus d'un crédit dans le cadre du PPEEC et que ce crédit peut être compris dans le nombre total de crédits nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires;
- que l'élève qui participe à une activité d'exploration culturelle **avant** d'en avoir obtenu l'autorisation de l'école **ne** pourra **pas** obtenir le crédit pour un PPEEC pour cette activité;
- pour que l'activité fasse l'objet d'un crédit de PPEEC, l'élève ne peut accepter d'être rémunéré ou rétribué dans le cadre de l'activité en question;
- que l'activité à laquelle participe un élève aux fins d'obtention d'un crédit pour un PPEEC est une activité privée ne relevant pas de la programmation régulière de l'école;
- qu'en participant à une activité aux fins d'obtention d'un crédit pour un PPEEC, l'élève n'est pas inscrit à un cours ou n'effectue pas des tâches dans le cadre d'un cours approuvé par le ministère de l'Éducation du Manitoba, et ne participe pas à un programme d'enseignement ou à un programme administré en dehors des installations scolaires sous l'autorité d'une commission scolaire;
- qu'en évaluant l'activité d'exploration culturelle avant le début de celle-ci, l'école évaluera uniquement les connaissances, les compétences et les attitudes que l'élève devrait atteindre dans le cadre de l'activité, et n'évaluera pas les risques associés à la tenue de cette activité;
- que ni l'école, ni la division scolaire, ni Éducation Manitoba ne pourront être tenus responsables des blessures subies par l'élève ou des dommages causés à un bien de l'élève ou de la perte d'un bien lui appartenant dans le cadre de sa participation à l'activité d'exploration culturelle;
- que l'élève et ses parents ou ses tuteurs sont responsables de sa sécurité. L'élève devrait faire part de toute préoccupation concernant l'activité à ses parents ou à ses tuteurs, et ceux-ci devraient faire preuve de discernement, se renseigner sur les questions de sécurité et s'informer de la couverture de l'assurance-responsabilité pour l'élève avant de décider si l'élève participera à l'activité d'exploration culturelle;
- que l'élève peut se retirer de l'activité à tout moment, peu importe la raison, y compris parce qu'il ou elle ou ses parents ou ses tuteurs jugent les conditions de l'activité d'exploration culturelle inacceptables.

J'ai lu et compris les renseignements susmentionnés.

Signature d'un des parents ou d'un des tuteurs

Date

Signature de l'élève

Date